

Compte Rendu du Conseil Municipal du 5 Novembre 2009

L'an deux mil neuf, le cinq novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 27 octobre 2009

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Armand DUMONT,

Secrétaire de séance : Sandra BUISSON,

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 24 septembre 2009.

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2009 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Tarif abonnement Gazette (n°79/2009)

Monsieur le Maire rappelle que les personnes qui le souhaitent peuvent prendre un abonnement à la Gazette afin que celle-ci leur soit expédiée par courrier (pour les personnes ayant une résidence secondaire par exemple), moyennant 15,00 €

Compte tenu du fait que le prix de l'abonnement n'a pas été débattu depuis plusieurs années, et que désormais la Gazette paraît 4 fois par an, hors numéros spéciaux, Monsieur le Maire souhaiterait que le Conseil se positionne sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 3 voix contres, 3 abstentions et 6 voix pour (dont celle de Monsieur le Maire) de fixer à 20,00 € le prix de l'abonnement à la Gazette communale, et ce à compter du 1^{er} décembre 2009.

➤ **Tarifs camping et HLL à compter du 1^{er} décembre 2009 (n°80/2009)**

Monsieur le Maire expose que la commission camping a retravaillé les tarifs HLL et camping de propose de voter ceux-ci comme suit :

| Type de tarifs | Tarifs antérieurement utilisés | Tarif au 01/12/09 | Par |
|---|--------------------------------|-------------------|----------------|
| Pour le camping | | | |
| Tente | 2,15 € | 2,50 € | jour |
| Camping car | 2,65 € | 6,30 € | jour |
| Caravane et voiture | 4,35 € | 6,30 € | jour |
| Moto | | 2,50 € | jour |
| Voiture (hors caravane) | 1,70 € | 3,70 € | jour |
| Adulte | 2,80 € | 4,50 € | jour |
| Enfant 4 à 12 ans | 1,30 € | 3,50 € | jour |
| Enfant moins de 4 ans | 0,00 € | 0,00 € | jour |
| Forfait journalier Coupe Icare (du mercredi soir ou dimanche soir comprenant emplacement + personne) pour les plus de 4 ans / personne = emplacement + personne | 3,00 € | 5,50 € | jour |
| Garage mort | | 8,00 € | jour |
| Forfait mensuel 1 à 2 personnes (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes) | | 330,00 € | mois |
| Forfait mensuel famille (2 adultes + enfants mineurs) – (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes) | | 375,00 € | mois |
| Forfait saison du 1er mai au 30 septembre 1 ou 2 pers (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes) | | 1 480,00 € | pour la saison |
| Forfait saison du 1er mai au 30 septembre famille (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes) | | 1 680,00 € | pour la saison |
| Forfait garage mort du 1er octobre au 30 avril | | 215,00 € | mois |
| Électricité camping | 0,65 € | 4,00 € | / jour / prise |
| Pour les HLL | | | |
| Semaine pleine saison (juillet, août, vacances Noël et Jour de l'an, vacances février, vacances pâques) | 400,00 € | 420,00 € | Semaine |
| Semaine basse saison (hors vacances scolaires sauf Toussaint) | 300,00 € | 320,00 € | Semaine |
| Semaine basse saison - Tarif Promotionnel | | 280,00 € | Semaine |

| Type de tarifs | Tarifs antérieurement utilisés | Tarif au 01/12/09 | Par |
|--|--------------------------------|-------------------|---|
| Coupe Icare (mercredi 16h00 au dimanche 16h00 = 4 nuits) | 400,00 € | 400,00 € | mercredi 16h00 au dimanche 16h00 |
| Week-end (uniquement en basse saison) | 100,00 € | 120,00 € | du vendredi 16h00 au dimanche 16h00 |
| Week-end de 3 jours avec jour férié accolé (uniquement en basse saison) | 140,00 € | 150,00 € | du vendredi 16h00 au lundi 16h00 si férié, du jeudi 16h00 si vendredi férié au dimanche 16h00 |
| Journée (uniquement en basse saison) | 60,00 € | 65,00 € | arrivée à 16h00 la veille et départ le Jour J à 10h00 |
| Ménage non fait | 100,00 € | 100,00 € | par location HLL et gîtes |
| Ménage mal fait | 50,00 € | 50,00 € | par location HLL et gîtes |
| Casse et perte petits ustensiles (verre, couverts) | 2,00 € | 2,00 € | Unité |
| Casse et perte ustensiles moyen (assiette, bol, carafe, plats) | 3 ou 4€ | 5,00 € | Unité |
| Casse et perte gros ustensiles (casseroles pot de cafetière) | 10,00 € | 20,00 € | Unité |
| Casse et perte petit électroménager (cocote minute, micro onde, cafetière) | | 50,00 € | Unité |
| Caution | 200,00 € | 200,00 € | par location HLL et gîtes |
| Pour les HLL et le camping | | | |
| Prêt table et fer à repasser | | 2,00 € | la 1/2 journée |
| Jeton lave linge | | 2,00 € | le lavage |
| Jeton sèche linge | | 2,00 € | le cycle de séchage |

NB :

- Tarifs semaine = du samedi 16h00 au samedi 10h00
- Tarifs WE = du vendredi 16h00 au dimanche 16h00
- Mensuel = calendaire
- Journée = arrivée 16h00 départ lendemain 10h00
- Location de HLL draps inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs HLL et camping à compter du 1^{er} décembre 2009, tel que définis ci-dessus.

➤ **Frais de déplacement – Assemblée Générale des Funiculaires de France (n°81/2009)**

Monsieur le Maire expose que la l'Assemblée Générale des Funiculaires de France a eu lieu en Suisse, le 3 octobre 2009 et demande que les frais d'hébergement de 2 personnes (le Président ainsi que le Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques) soient pris en charge par la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de rembourser à Monsieur le Maire, sur le budget Régie des Remontées Mécaniques, les frais d'hébergement, concernant les 2 personnes citées plus haut, pour leur déplacement du 3 octobre 2009, en Suisse, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Funiculaires de France, dans la limite de 300,00 € et sur présentation des justificatifs.

➤ **Prise en charge des frais de déplacement du Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques pour participation au Congrès des Maires de Paris (n°82/2009)**

Monsieur le Maire demande que la Régie des Remontées Mécaniques prenne en charge les frais de transport, que devra payer Christophe MARTINET pour se rendre au Congrès des Maires de Paris (en compagnie du Maire et des Adjoints).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la prise en charge des frais de billet de train pour se rendre à Paris, par la Régie des Remontées Mécanique.

➤ **Décision modificative n°5 – Régie des Remontées Mécaniques (n°83/2009)**

Le Maire propose donc la DM suivante:

| Exploitation | Dépenses | Recettes |
|--|-----------------|-----------------|
| 2315 / op°122 – Gare Haute Funiculaire | 14 000,00 € | |
| 2315 / op°128 – Équipement | -14 000,00 € | |
| Total | 0,00 € | 0,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°5 du Budget Régie des Remontées Mécaniques 2009 ci-dessus présentée.

➤ **Achat du bâtiment dit « Maison du Directeur du CMC » - parcelle AH3 (n°84/2009)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du départ des Établissements, le Conseil Général du Rhône souhaite se séparer d'un certain nombre de parcelles et bâtiments de son patrimoine situé sur la commune.

Il rappelle qu'actuellement l'association Solid' Action est installée dans le bâtiment dit « Maison du Directeur du CMC » qui appartient au Conseil Général du Rhône et dont il veut se séparer.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaiterait que la commune se porte acquéreur de ce bien pour permettre à l'association Solid'Action de continuer son œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Maire à se porter acquéreur au nom de la commune de la parcelle AH3 (3.280 m²) et du bâtiment qui s'y trouve pour un montant de 250 000,00 €
- d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition
- de prendre en charges les frais de notaires afférents à cette acquisition.

Monsieur le Maire souligne par ailleurs, que l'association a besoin de logements supplémentaires pour ses résidents et que quand le PLU le permettra, ils seront sans doute amenés à créer des extensions.

De même, et malgré quelques rares incidents mineurs, la présence de Solid'Action a plusieurs effets bénéfiques puisqu'elle rend de nombreux services aux habitants du plateau et qu'elle a créé environ 10 emplois sur la commune.

Leur action a déjà abouti, depuis leur arrivée sur le plateau, a de nombreuses réinsertions réussies.

Enfin, Monsieur le Maire souligne que le loyer que Solid'Action verse actuellement au Conseil Général du Rhône, sera versé après l'achat, au seul bénéfice de la commune ; le montant du loyer correspondra environ au montant de l'échéance de l'emprunt sur 15 ans, nécessaire à l'achat.

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Halle du marché et abri poubelles des Margains*

Les travaux avancent conformément au planning. La couverture du local poubelles est en cours d'installation. Dès que la météo le permet, les enrobés seront mis en œuvre.

La place des Margains devrait donc prochainement être rendue aux usagers en tant que parking et place du marché pour la période hivernale et les locaux poubelles mis en service.

Les plots béton qui supporteront la halle seront protégés jusqu'au printemps date où la halle commencera à se construire.

Un article dans la Gazette et une news letter annonceront le retour du marché aux Margains.

✓ *Gare haute du Funiculaire*

L'acquisition de la licence 4 est en bonne voie.

Les travaux se terminent doucement.

Décalogue, le cabinet retenu pour l'aménagement de l'espace d'accueil de la Gare haute a remis l'Avant Projet Sommaire. Un exemplaire est à disposition du public à l'accueil. L'avant projet détaillé sera remis le 1^{er} décembre 2009. Le projet proposé prend toute la dimension familiale et pédagogique (groupe et scolaires) que nous espérons et restera en grande partie évolutif dans le temps.

Des caisses enregistreuses ont été achetées pour permettre de mieux gérer les caisses et l'analyse statistique des produits vendus. Ces caisses seront également utilisées à la station de ski. Cette solution, plus performante, est également moins onéreuse. En effet, son coût sera amorti sur 2 ans, du fait qu'il ne sera plus nécessaire de faire imprimer des tickets ce qui représente actuellement un budget non négligeable.

Les restaurateurs sont venus, il y a quelques semaines pour prendre des contacts et travailler à l'aménagement du restaurant. Ils seront de retour aux alentours du 15 décembre prochain. Ouverture du restaurant prévue pour le 1^{er} mars 2009.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Gendarmes ont demandé des pièces justificatives concernant l'installation du bungalow buvette sur la saison 2007 et 2008, suite à une plainte déposée par un habitant de la commune. Toutes les pièces demandées ont été réunies.

✓ ***Achat de DVD « Histoire de la Coupe Icare » – Inauguration Gare haute du Funiculaire et promotion espace animation (n°85/2009)***

Monsieur le Maire expose qu'au printemps, il nous faudra organiser une inauguration de la gare haute du Funiculaire et du Camping des Mandières.

À cette occasion, il pourrait être opportun d'offrir aux invités un cadeau permettant de faire la promotion du vol libre, de la Coupe Icare, mais évidemment du site de Saint Hilaire dans sa globalité.

De même, les élus des partenaires financeurs de la Coupe Icare comme la CCG ou le PNRC n'ont sans doute pas tous une véritable connaissance de ce qu'est cette manifestation et il serait intéressant de pouvoir leur présenter grâce à ce « cadeau ».

L'association Coupe Icare a édité dernièrement des DVD relatant l'histoire de la Coupe Icare. Monsieur le Maire souhaiterait que la commune en acquière 150 pour distribuer lors de l'inauguration et pour la promotion du site du Funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter, sur le budget communal des DVD relatant l'histoire de la Coupe Icare pour un montant maximum de 1 500 € en vue de la prochaine inauguration de la gare haute et du camping, et de leur promotion.

✓ ***Aménagement du camping***

Les plantations devraient s'effectuer au cours de la 2^{ème} 15^{aine} de novembre.

Il sera sans doute proposé au prochain Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel pour la gestion du camping entre la Régie des Remontées Mécaniques et la Commune.

Vu l'allongement démesuré de ce chantier le Maître d'œuvre souhaite obtenir des honoraires supplémentaires, mais compte tenu notamment de la perte d'exploitation qu'a subi la commune du fait du retard du chantier, Monsieur le Maire n'est pas disposé à leur accorder le moindre complément.

✓ ***Signalétique***

La commission se réunira le lundi 9 Novembre à 14h00 pour travailler sur les projets de RIS (Relais Information Service) aux entrées du village et les compléments de signalétique sur les panneaux existants (les maquettes ont été transmises à la commission et seront également transmises aux autres membres du conseil).

✓ ***Cimetière communal***

Monsieur MARO expose que comme prévu des petits chevalets invitant les ayants droits des concessions à venir en Mairie ont été déposés, avant la Toussaint, sur les tombes qui semblaient non entretenues, abandonnées, effondrées, dont nous n'avions pas les coordonnées des ayants-droits, dont la date était dépassée.....

Plusieurs personnes ont déjà pris contact avec le service administratif.

➤ **Réflexion sur les projets à venir (et demandes de subventions à anticiper)**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la précédente séance et renouvelle son appel à candidature.

Patrick BARTCZAK souhaite travailler sur l'aménagement du chemin de la Chourère. Les axes du projet pourraient être :

1. Chemin réservé aux piétons, mais accessible pour les poussettes = Accès à prévoir en conséquence,
2. Nécessité de prévoir une solution permettant de déneiger,
3. Attention dans le haut du chemin, nécessité d'avoir une solution permettant l'accès à la maison et au déneigement également,
4. Éclairage limité, pas de lumière en l'air, mais balisage ou éclairage du sol via bornes lumineuses ?

Monsieur JACOB de la DDE doit faire une proposition de projet dans le cadre de la convention ATESAT.

De même, concernant la sortie du chemin des Vials sur le CD 30, Monsieur MARO a rencontré M. JACOB qui travaille également sur un projet pour ce site.

IV) Administration générale

➤ **Remplacement d'un délégué au SISCO (n°86/2009)**

Madame CHRISTOPHEL rappelle son exposé de la dernière séance et indique qu'après discussion avec M. DUMONT, celui-ci a donné sa démission en tant que délégué suppléant au SISCO.

Madame Anne DOUADY est candidate au poste vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Madame Anne DOUADY déléguée suppléante au sein du SISCO, en remplacement de M. DUMONT.

Les membres délégués au SISCO sont donc désormais :

Titulaires

- ✓ CHRISTOPHEL Marie-Louise
- ✓ MONNOT Alain

Suppléants

- ✓ DOUADY Anne
- ✓ ROUSSET Claude

Pour information, Mme DULUYE, déléguée de Saint Bernard a été remplacée par Mme RAPIN.

V) Urbanisme

➤ Point sur les études en cours et le PLU

✓ PLU

Une première réunion a eu lieu avec le cabinet AUM au cours de laquelle il nous a présenté le début de ses travaux sur le diagnostic.

Une réunion sur l'environnement et l'agriculture est prévue le 27 novembre après-midi.

✓ PPR

Suite à la réunion publique du 8 octobre au cours de laquelle a été présenté le règlement du PPR, l'enquête publique devrait être lancée d'ici début décembre.

Une news letter, des affiches et un article dans la Gazette seront rédigés dès que la date sera confirmée.

✓ Étude devenir du Plateau

Le 15 octobre dernier Inéum a présenté le rendu de la phase 2 de l'étude. Le travail fourni, semble-t-il fait au dernier moment, n'était pas du tout à la hauteur de ce que nous sommes en droit d'attendre. Le cabinet a été recadré et invité instamment à présenter un rendu conforme au cahier des charges de l'étude.

Il a donc organisé un séminaire de réflexion sur le devenir et l'aménagement futur du plateau, le mardi 10 novembre prochain.

Des représentants politiques de la vallée assisteront à ce séminaire car le soutien de la CCG et du Conseil Général est essentiel pour l'avenir de nos communes, d'autant que la réforme des collectivités territoriales que le gouvernement prépare n'améliore en rien la conjoncture actuelle.

A ce propos, Monsieur le Maire expose qu'il a interpellé Monsieur le Député et Monsieur le Conseiller Général suite à une réponse du Président du Conseil Général qui donne l'impression que la commune Saint Hilaire est désormais livrée à elle-même, alors que notre situation nécessite le soutien sans faille de telles instances.

✓ Schéma d'assainissement

Le rendu des diagnostics des stations d'épuration est prévu début décembre. Date exacte à confirmer.

✓ PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Les premiers contacts que la commission avait eus avec les prestataires n'avaient pas été totalement satisfaisants.

Des compléments d'information sont en cours de collecte auprès de communes ayant déjà établi leur PCS.

VI) Questions diverses

➤ SISCO

Madame la Présidente du SISCO remercie une nouvelle fois le Conseil Municipal d'avoir augmenté la participation communale au SISCO car elle a permis de réaliser l'intégralité des travaux prévus au budget : travaux qui traînaient depuis plusieurs années.

Les études sur le réaménagement de la cantine sont en bonne voie. La construction d'un nouveau bâtiment semble finalement pouvoir être évité.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

✓ Lourdeur des procédures

Monsieur MONNOT expose qu'il a souligné auprès du Président de la CCPG la lourdeur de certaines procédures administratives, notamment concernant la gestion de la MSP.

Un rendez-vous est pris pour travailler à optimiser le fonctionnement de cette MSP et de ses relations avec les usagers et les associations.

✓ Information des habitants

Monsieur MONNOT insiste sur la nécessité de communiquer sur le fait que la CCPPR a fusionné avec les autres intercommunalités de la vallée pour donner naissance à la CCPG et que des élus du plateau font partie des différentes commissions qui l'animent.

Il invite les élus membres de ces commissions à ne serait-ce qu'écrire une ligne informant les habitants qu'ils font partie de telle commission ; voire un petit article sur le travail de ces commissions qui paraîtrait dans une prochaine édition du Plateau.communication.

✓ Ciné sous les étoiles 2010

La Communauté de Communes du Pays Grésivaudan a organisé encore cette année (comme le faisait la COSI les années précédentes) des séances de cinéma en plein air. Ouvertes gratuitement au public, elles sont destinées aux habitants du Grésivaudan et aux touristes.

Elles peuvent intégrer une animation complémentaire en fonction des souhaits de la commune d'accueil.

Le groupe de travail Cinéma de la CCPG travaille à la saison de 2010 et souhaite recenser avant le 13/11/2009, les communes candidates pour accueillir le dispositif.

Monsieur le Maire propose que M. VIANNEY, Président du Ciné Plateau, représente la commune au sein de ce groupe de travail et présente la candidature de Saint Hilaire selon les implications qu'engendrerons cette candidature.

➤ **Gazette**

La parution de la Gazette est repoussée au 7 décembre 2009.

➤ **Externalisation des missions de viabilité hivernale sur les départementales**

Monsieur le Maire expose qu'il semble être question au sein du Conseil Général de l'Isère d'externaliser les missions de viabilité hivernale des départementales.

Il est donc à craindre une nouvelle dégradation du service public en milieu rural et montagnard et sans doute de la qualité du déneigement de nos voies comme le CD30.

Il est convenu par l'assemblée qu'un courrier sera adressé à Monsieur le Vice-Président chargé des routes, pour connaître plus en détail le projet du Conseil Général et exprimer notre inquiétude quant à la qualité du service qui sera rendu pour les usagers du CD30 notamment.

➤ **Vœux aux champions**

Samedi 9 Janvier 2010.

➤ **Noël du personnel**

En commun avec le SISCO, le Vendredi 11 décembre 2009 à 18h30, au restaurant scolaire.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 17 décembre 2009 à 20h30.***

La séance est levée à 22h00.